



# CERCLE DE LA VOILE DE MONTLUÇON

Étang de Sault  
03410 PREMILHAT

Tel : 04 70 03 70 80

E-Mail : [cvm03@orange.fr](mailto:cvm03@orange.fr)

## AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Régate n°5 du Comité territorial de Voile d'Auvergne

Date de la compétition : Dimanche 8 septembre 2019

Lieu : Étang de Sault

Autorité organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE MONTLUÇON

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2. les règlements fédéraux. Notamment le Règlement du Championnat territorial d'Auvergne
- 1.3. l'annexe du Règlement Sportif Optimist.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe optimist, à tous les dériveurs doubles et solitaires et planches à voile.
- 3.2. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile Club Compétition 2019 valide accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - si nécessaire, le certificat de jauge ou de conformité

### 4. DROITS A PAYER NEANT

---

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE  
LIGUE D'Auvergne

N° de SIRET 77904384300019 - Agrément Jeunesse et Sport N° 18943 - N° APE 9312Z  
Association Loi 1901

Siège social : Maison des Associations Boris Vian - 27 rue des Faucheroux - 03100 MONTLUÇON

## **5. PROGRAMME**

- 5.1. Confirmation d'inscription :  
A partir de 9h30
- 5.2. Briefing :  
Devant le Club House vers 10h30
- 5.3. Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement :  
11h00  
Aucun départ ne sera donné après 16h00

## **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles lors de l'inscription

## **7. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront détaillés lors du Briefing d'avant course. (Banane ou trapèze)

## **8. SYSTEME DE PENALITE**

Application de la RCV 44.1

## **9. CLASSEMENT**

- 9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2
- 9.2. La plus mauvaise manche sera enlevée si plus de 3 manches sont courues.

## **10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **11. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CVM au 06.38.93.10.57 ou 06.43.66.54.20